



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 01 septembre 2025

Dispositions spécifiques Ride & Run



SOMMAIRE

I - ORGANISATION	3	Art 6.2 - Lignes de départ et d'arrivée	7
Art 1.1 - Aménagement des terrains	3	Art 6.3 - Parcours et relais au stand	7
Art 1.2 - Démarches administratives	3	Art 6.4 - Dépassement	8
Art 1.3 - Eléments à remettre aux concurrents	4	Art 6.5 - Inspections vétérinaires des poneys / chevaux	8
Art 1.4 - Chronométrage	4	Art 6.6 - Abandon	8
II – EPREUVES EN RELAIS	4	VII – PENALITES	8
III - OFFICIELS DE COMPETITION	4	VIII - CLASSEMENT	9
IV - CONCURRENTS	5	IX – VARIANTES D'EPREUVES	10
Art 4.1 - Conditions de participation	5	Art 9.1 – Epreuve OPEN	10
Art 4.2 – Participations	6	Art 9.2 – Epreuve par équipe en relais	10
Art 4.3 - Tenue	6	Art 9.3 – Epreuve Ride & Bike	10
V - PONEYS / CHEVAUX	6	Art 9.4 – Epreuve Tri-Ride	11
Art 5.1 - Conditions de participation	6		
Art 5.2 - Harnachement et matériel	7		
VI - DEROULEMENT	7		
Art 6.1 - Vérification du matériel	7		

PREAMBULE

Le Ride & Run est une discipline équestre d'extérieur en binôme, pour laquelle un concurrent est à poney / cheval et l'autre à pied, en alternance, le tout couru sur un itinéraire balisé. Des variantes d'épreuves existent en Ride and Bike et Tri Ride.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Aménagement des terrains

A - Enceinte générale

Le terrain doit comporter :

- ◆ Des lignes de départ et d'arrivée matérialisées dans un espace dégagé et sécurisé avec une aire d'attente,
- ◆ Une zone de contrôle des poneys / chevaux,
- ◆ Des points d'eau,
- ◆ Un tableau d'affichage à chaque terrain de contrôle et près des boxes comportant les cartes détaillées des circuits, les voies d'accès, les horaires, les numéros de téléphone des services de secours, des moyens de transmissions adéquats, un emplacement pour les secours.

B - Circuit et balisage

Les parcours de chaque épreuve doivent être balisés. Le mode de balisage est libre sauf directives préfectorales particulières. Les lignes de départ et d'arrivée de chaque étape doivent être matérialisées dans un espace dégagé et sécurisé.

C - Matériel

Chaque club engageur peut fournir au moins 1 pointeur pour les zones de stand et chronométrage.

D - Boîte / ligne de départ et stand

Le poney/cheval doit être calme pour être autorisé à prendre le départ.

Le départ quel que soit l'épreuve se fait arrêté et est donné au minimum toutes les 2 minutes. Le départ lancé est interdit.

Le stand est un endroit délimité, de minimum 10 mètres de long, calme et permet de visualiser l'état des poneys / chevaux. Le stand doit être suffisamment large afin de permettre un dépassement.

Le changement cavalier/coureur est obligatoire à chaque stand. Le poney/cheval doit toujours être maintenu par le concurrent à pied au moment du changement.

Art 1.2 – Démarches administratives

A – Déclarations administratives

- ◆ Préfecture(s), obligatoire, le dossier est à déposer dans le délai exigé avant l'épreuve,
- ◆ Mairie(s),
- ◆ O.N.F. ou assimilés.

Conformément à l'article 5.2 D des dispositions générales du règlement des compétitions, en dehors des périodes d'enregistrement des DUC, un organisateur peut enregistrer un nouveau concours uniquement entre le quatre-vingtième et le soixante-dixième jour calendaire précédant le premier jour de ce nouveau concours.

B – Autorisations Privées

- ◆ Propriétaires de terrains privés traversés par l'itinéraire.

Art 1.3 - Eléments à remettre aux concurrents

- ◆ Documents divers : horaires, n° de téléphone utiles, selon les épreuves,
- ◆ Un dossard pour chaque concurrent,
- ◆ Une carte du circuit.

Art 1.4 - Chronométrage

L'organisateur doit prévoir un chronométrage, il doit être effectué à la seconde. Dans le cas de chronométrage électronique, une méthode alternative pour enregistrer et sauvegarder les données doit être prévue.

II – EPREUVES EN RELAIS

EPREUVES RIDE & RUN RIDE & BIKE	DISTANCE TOTALE EN KM à parcourir en une ou plusieurs boucles	RELAIS TOUS LES	EQUIDES
Club A	1	0.25 km	A
Club Poney 2	1	0.25 km	B, C, D
Club Poney 1	2	0.500 km	B, C, D
Club Poney Elite	4	1.000 km	B, C, D
Club 3	1	0.25 km	B, C, D, E & F
Club 2	2	0.500 km	B, C, D, E & F
Club 1	4	1.000 km	B, C, D, E & F
Club Elite	6	1.000 km	B, C, D, E & F
Club Elite GP	8	1.000 km	B, C, D, E & F

Toutes les épreuves peuvent être réservées aux femmes, aux hommes ou bien être mixtes.

III - OFFICIELS DE COMPETITION

Le jury est composé au minimum d'un juge Club et d'un pointeur par stand.

Le jury est chargé du bon fonctionnement des points suivants :

- ◆ Points d'accueil,
- ◆ Chronométrage,
- ◆ Secouristes, dispositif de sécurité,
- ◆ Remise des prix,
- ◆ Circuit, le balisage, les aires de relais, les aires d'assistance, lignes de départ et arrivée,
- ◆ Points d'eau,
- ◆ Parking, sanitaires,
- ◆ Tableaux d'informations, sonorisation,
- ◆ Moyens d'accès des secours,
- ◆ Gestion des pointeurs de stand.

Cette liste n'est pas exhaustive.

IV - CONCURENTS

Art 4.1 - Conditions de participation

EPREUVES Ride & Run Ride & Bike	AGE COEQUIPIERS	QUALIFICATION	NIVEAU MINI GALOP CONCURENTS	LFC
Club A	09 - 12 ans avec un accompagnateur majeur		Galop 2 Ou Galop d'Or	Club
Club Poney 2				
Club Poney 1	09 - 14 ans*			
Club Poney Elite	12 - 18 ans			
Club 3	12 ans minimum ou plus jeune si accompagnateur majeur *			
Club 2				
Club 1	12 ans minimum			
Club Elite	14 ans minimum	Avoir terminé au minimum une épreuve de 2km dans les 12 derniers mois sauf si a déjà terminée une épreuve dans cet indice depuis moins de 12 mois		
Club Elite GP	16 ans minimum	Avoir terminé au minimum une épreuve de 4km dans les 12 derniers mois sauf si a déjà terminée une épreuve dans cet indice depuis moins de 12 mois		

EPREUVES Tri Ride	AGE COEQUIPIERS	QUALIFICATION	NIVEAU MINI GALOP CONCURENTS	LFC
Club 3	12 ans minimum ou plus jeune si accompagnateur majeur *		Galop 2 Ou Galop d'Or	Club
Club 2				
Club 1	12 ans minimum			
Club Elite	16 ans minimum	Avoir terminé dans les 12 derniers mois au minimum une épreuve de 2km en Ride and Run ou Ride and Bike ou une épreuve de 1,5km en Tri Ride sauf si a déjà terminée une épreuve dans cet indice depuis moins de 12 mois		
Club Elite GP		Avoir terminé dans les 12 derniers mois au minimum une épreuve de 4km en Ride and Run ou Ride and Bike, ou une épreuve de 3km en Tri Ride sauf si a déjà terminée une épreuve dans cet indice depuis moins de 12 mois		

Le contrôle de qualification doit être effectué par le président du jury.

* Dans le cas d'un engagement d'un binôme/trinôme composé de deux/trois enfants âgés de moins de 12 ans, un accompagnateur à pied, majeur sera à renseigner sur le terrain. Si l'un des deux coéquipiers est âgé 12 ans révolus, un accompagnateur majeur ne sera pas nécessaire.

Dans toutes les épreuves avec un accompagnateur, l'intervention de l'accompagnateur pour aider le binôme/trinôme lors de la course sera pénalisée de 30 secondes telles que :

- Aider au monitoir
- Aider lors du changement
- Aider pour faire avancer/ accélérer le poney/cheval...

Art 4.2 – Participations

En Ride & Run, Ride and Bike, Tri Ride et/ Open, un concurrent peut :

- prendre le départ de 2 épreuves différentes par jour,
- prendre le départ 2 fois dans la même épreuve avec un poney/cheval différent.

Dans tous les cas, le concurrent ne peut pas dépasser la distance maximale autorisée en fonction de son âge :

AGE	DISTANCE MAX DES EPREUVES AU TOTAL
09 -11 ans	2 Km
12 - 13 ans	4 Km
14 -15 ans	8 Km
16 - 17 ans	15 Km

Le contrôle de participation doit être effectué par le président du jury.

Art 4.3 - Tenue

La tenue doit être propre, correcte et adaptée à la discipline.

Le porte-dossard est obligatoire pour chaque membre du binôme et un indice A et B les différencie. Le concurrent qui porte l'indice A part en premier à poney / cheval. Le concurrent qui porte l'indice B part en courant.

En cas de port de chaussures sans talon d'au moins 12 mm pour au moins un des coéquipiers, l'utilisation d'étriers fermés ou de sécurité est obligatoire.

Le Président du jury peut imposer le port d'un gilet réfléchissant.

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes en vigueur est obligatoire, sauf pour l'accompagnateur sur les épreuves Open (voir IX - Variantes d'épreuves).

Il est interdit de détacher le casque même lors de la course à pied.

Les éperons et cravaches sont interdits.

Pour toutes les épreuves

- ◆ Chaussures de « running » autorisées,
- ◆ Chaps ou chaussettes montantes autorisées,
- ◆ Boots autorisées,
- ◆ Culotte d'équitation ou legging de course autorisés, short interdit,
- ◆ Chemise, T-Shirt ou polo aux couleurs du club,
- ◆ Selon les conditions météorologiques, un vêtement adapté peut être ajouté.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Conditions de participation

EPREUVES Ride & Run Ride & Bike Tri Ride	AGE MINIMUM	NOMBRE D'EPREUVE PAR JOUR
---	-------------	------------------------------

Toutes les épreuves sauf Club Elite	4 ans	1
	5 ans	3
Club Elite		

Art 5.2 - Harnachement et matériel

- ◆ Les masques anti-mouche, lunettes ou masques anti UV sont interdits sur l'ensemble de l'épreuve,
- ◆ Les filets de nez fixés à la muserolle sont autorisés.

Le harnachement doit être en bon état et ajusté convenablement pour ne pas entraîner de blessure. Les étriers à angles saillants sont interdits. Si une selle ne permet pas la désolidarisation de l'étrier et/ou de l'étrivière, le pied doit pouvoir se désolidariser par déclenchement automatique ou présence d'étrier fermé ou de sécurité.

Pour les épreuves Open A/B (voir IX - Variantes d'épreuves), un licol avec une longe tenue par le coureur accompagnateur doit être ajouté au filet.

Enrênements :

En épreuve Club A, la martingale à anneaux ou la martingale fixe sont autorisées.

Dans toutes les autres épreuves, seule la martingale à anneaux est autorisée.

VI - DEROULEMENT

Art 6.1 - Vérification du matériel

Le juge dispose de 10 minutes pour examiner le matériel avant le départ.

Il demandera au concurrent de rectifier lui-même les réglages défectueux et autres nécessités.

Le Juge se réserve le droit d'empêcher le départ des concurrents si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Art 6.2 - Lignes de départ et d'arrivée

Le binôme cavalier – poney/cheval et le coureur doivent franchir la ligne de départ initiale ensemble. S'ils ne franchissent pas la ligne d'arrivée ensemble, ils seront pénalisés et le temps du dernier du binôme sera retenu.

Le coureur est autorisé à tenir le poney/cheval lors du départ.

En vue de chaque ligne d'arrivée, le cavalier doit respecter obligatoirement l'itinéraire.

Art 6.3 - Parcours et relais au stand

Chaque poney/cheval engagé doit être monté pendant toute la durée de l'épreuve et respecter l'itinéraire imposé. Le coureur est autorisé à tenir la rêne ou la longe du poney /cheval pendant la course mais ne doit pas s'accrocher au poney/cheval pour faciliter sa course.

Le stand est un endroit délimité.

Le changement cavalier/coureur est obligatoire à chaque stand et s'effectue lorsque le poney/cheval a les 4 membres dans le stand.

L'entrée et la sortie du stand doivent se faire au pas et le poney / cheval monté à califourchon.

Dans cette zone, le poney/cheval peut uniquement marcher ou être à l'arrêt pour effectuer le changement.

Il doit être maintenu en continu par l'un des 2 concurrents avec les rênes posées sur l'encolure jusqu'au franchissement de la sortie par les 4 membres du poney/cheval.

Les membres du binôme peuvent s'aider lors du changement dans le stand, aucune aide extérieure n'est autorisée sous peine d'élimination.

Il est vivement conseillé à mi-distance entre chaque stand de placer une chicane sur le tracé permettant de ralentir les concurrents.

1. Sont autorisés :

- ◆ La voix,
- ◆ L'aide du coéquipier, y compris pour monter ou descendre de poney / cheval,
- ◆ L'arrêt.

2. Sont obligatoires :

- ◆ Le franchissement simultané par le binôme et le poney / cheval des lignes de départ,
- ◆ Les rênes sur l'encolure. Lors des échanges, dans le cas où les rênes passeraient par-dessus l'encolure, le cavalier ou le coureur doit d'abord les remettre en place et reprendre le parcours en regagnant l'endroit où la faute a été commise,
- ◆ Le port du casque aux normes en vigueur pour la pratique de l'équitation, et du dossard, remis par l'organisateur, est obligatoire pour tous les concurrents et sur l'intégralité du parcours,

3. Sont interdits et éliminatoires :

- ◆ Le fait d'être suivi, précédé, ou accompagné, sur n'importe quelle partie du parcours, par un véhicule, un piéton, un vélo, un chien ou un cavalier autre qu'un concurrent, hormis pour l'accompagnateur majeur dans le cas d'un binôme/trinôme composé de deux/trois concurrents de moins de 12 ans,
- ◆ Il est interdit de monter à deux sur le poney / cheval,
- ◆ Le fait de jeter des papiers ou tout autres déchets, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles.

Art 6.4 - Dépassement

Tout au long de l'épreuve, cavalier – poney/cheval et coureur doivent serrer leur droite afin de laisser la possibilité aux autres concurrents de réaliser un dépassement.

Tout dépassement d'un autre cavalier - poney/cheval et coureur ne peut se faire que par la **gauche**. En cas de dépassement par la droite, le binôme/trinôme sera pénalisé de 30 secondes sur son chronomètre.

Des dépassements peuvent être effectués dans la zone de relais à droite comme à gauche, sans gêner les autres concurrents sous peine de pénalité.

Art 6.5 - Inspections des poneys / chevaux

Réservées uniquement aux épreuves de 8km

Toute élimination d'un poney / cheval lors de l'inspection finale du entraîne l'élimination du binôme/trinôme.

Elle est obligatoire et doit se dérouler au plus tard 30 minutes après l'arrivée. Elle n'intervient pas dans le classement mais elle peut être éliminatoire pour le binôme/trinôme dans le cas d'une fréquence cardiaque supérieure à 64 pulsations maxi / minute et / ou de boiterie.

Les concurrents ne peuvent pas quitter le concours sans avoir présenté le poney / cheval pour l'inspection.

La présence d'un vétérinaire est conseillée. Un Enseignant peut assurer cette fonction de contrôle.

Pour toutes les autres épreuves une vérification de l'état de forme des poneys / chevaux peut être proposée par l'organisateur à l'arrivée de l'épreuve des concurrents.

Art 6.6 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le Président du jury.

VII – PENALITES

- ◆ Cas d'élimination :
 - En cas de non-respect des dispositions pratiques définies dans l'article 6.2,
 - En cas de non présentation ou non-conformité au contrôle vétérinaire,
 - Quand un binôme/trinôme ne se relaie pas dans les stands,
 - En cas d'empêchement de dépassement,

- En cas de monte dangereuse,
- En cas de chute du poney/cheval à tout moment de la course,
- En cas de chute du cavalier sauf au moment du changement de cavalier dans les stands,
- En cas de perte de la protection céphalique ou du dossard,
- Au 3^{ème} avertissement du binôme/trinôme annoncé par le juge,
- En cas de départ du binôme/trinôme avant que le signal soit donné,
- En cas de ravitaillement hors de la zone de relais (suivant choix ci-dessus),
- Aide extérieure physique dans le stand ou sur le parcours,
- Etre accompagné, suivi, précédé ou accompagné sur la course, sauf par l'éventuel accompagnateur déclaré pour les concurrents de moins de 12 ans,
- Si le jury décide que le poney / cheval ou le cavalier est inapte à continuer la compétition,
- En Open, les poneys / chevaux qui traversent les stands au trot et/ou au galop.

◆ Avertissement donnant lieu à une pénalité de 30 secondes :

- En cas de non-respect de l'allure lors du changement de cavalier dans le stand, hors épreuve Open,
- En cas de franchissement de la ligne d'entrée ou de sortie du stand dans une position autre qu'à califourchon,
- Dans le cas d'un poney/cheval non tenu lors du passage au stand : à partir du franchissement des 4 membres du poney/ cheval de l'entrée du stand jusqu'à la sortie du stand par les 4 membres du poney / cheval.
- En cas de dépassement par la droite,
- En cas de non-respect de l'itinéraire,
- En cas de poney/cheval non monté en dehors des stands,
- En cas de non-respect de l'allure pour les épreuves Open,
- Dans le cas où le coureur s'appuie, s'agrippe, se fait aider, se fait tracter, de façon volontaire, par le poney/cheval ou toute pièce de harnachement,
- Dans le cas où un concurrent gêne le couple qui effectue l'échange cavalier/coureur-cycliste lors d'un dépassement dans le stand,
- Dans le cas où un concurrent et/ou son poney/cheval gêne volontairement un autre concurrent à tout moment du parcours. On considère qu'il y a gêne quand un cavalier ou un poney / cheval entrave la progression originale prévue par un autre cavalier.
- Franchissement par un seul membre du binôme/trinôme des lignes d'arrivée, d'entrée et de sortie des stands,
- Reprendre la course à un endroit différent de celui où les rênes ont été passées par-dessus l'encolure,
- En cas de casque détaché pour le concurrent à poney/cheval ou à vélo.

◆ Avertissement sans pénalités de temps :

- En cas de chute du cavalier, au moment du changement de cavalier, sans gravité, le binôme doit obtenir l'autorisation du jury de stand pour continuer la course

VIII - CLASSEMENT

Le classement est obtenu selon le temps réalisé et l'addition des éventuelles pénalités des concurrents sous réserve de contrôle-vétérinaire-final pour les épreuves de 8km, puis validé par le président de jury.

IX – VARIANTES D'ÉPREUVES

Art 9.1 – Epreuve OPEN

A - Epreuves

OPEN A/B 1 et 2. Ces épreuves s'effectuent sans changement, le cavalier est accompagné par un coureur à pied uniquement

OPEN 1, 2 et Elite Ces épreuves s'effectuent sans changement, le cavalier est accompagné par un coureur à pied ou cycliste. Le vélo électrique n'est pas autorisé.

ÉPREUVES	DISTANCE	CAVALIER		COUREUR		EQUIDES
		AGE	LFC	AGE		
OPEN 2 A/B	1 km	De 5 à 12 ans	Club	18 ans et +	Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an	A & B
OPEN 1 A/B	2 km					
OPEN 2	1 km	Minimum 5 ans		18 ans et + si cavalier de 12 ans et moins	Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou à vélo en compétition de moins d'un an	B, C, D, E & F
OPEN 1	2 km			Min 12 ans si cavalier de 13 ans et +		
OPEN ELITE	4 km			Minimum 14 ans		

Les dispositions spécifiques du règlement du Ride & Run s'appliquent pour le déroulement de ces épreuves.

B -Particularités

Les stands se situent tous les 0.250 km en Open avec l'obligation de franchir les stands au pas.

En OPEN A/B : Les épreuves se courent uniquement au pas et au trot et le coureur doit tenir en longe le poney tout au long de la course.

En cas de non-respect de l'allure le binôme sera pénalisé de 30 secondes.

En cas de trois pénalités, le binôme sera éliminé.

Art 9.2 – Epreuve par équipe en relais

Toutes les épreuves de 4 km et plus peuvent se courir par équipe de plusieurs binômes.

Dans ce cas un relais de binôme est à faire tous les 2 stands.

Une équipe doit être composée :

- ♦ Au minimum de 4 concurrents et 1 poney / cheval,
- ♦ Au maximum de 8 concurrents et 4 poneys / chevaux.

Art 9.3 – Epreuve Ride & Bike

Toutes les épreuves Ride & Run peuvent être organisées avec des coureurs à vélo sur des épreuves réservées. Les vélos électriques ne sont pas autorisés.

Les épreuves Open A/B ne peuvent pas se courir en Ride and Bike.

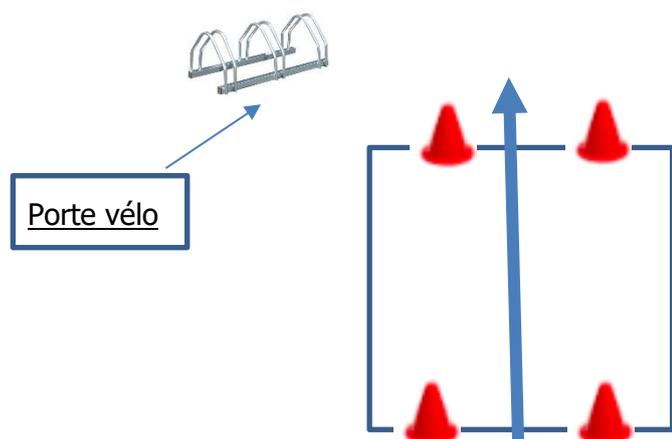
Le cycliste doit être équipé d'un casque homologué aux normes en vigueur pour la pratique de l'activité du vélo. Dans le stand, lors des changements de rôles, un changement de casques est à prévoir

obligatoirement au sol et avant de se remettre en selle (le cycliste sur son vélo et le cavalier sur son poney / cheval) sauf dans le cas d'un casque homologué pour la pratique des 2 disciplines. Les casques doivent être correctement ajustés pour chaque concurrent.

Le jury doit assurer une surveillance du déroulement du changement de casque à chaque stand.

Un porte vélo et/ou support est mis à disposition des coureurs avec l'obligation d'y déposer le vélo lors du changement.

Déroulement du changement au Stand :



- Arrivée du coureur à vélo, descend avant l'entrée du stand et dépose le vélo dans le porte vélo et/ou support prévu à cet effet situé à la sortie du stand,
- Retrouve à l'entrée du stand son binôme à poney/cheval et même procédure que le Ride and Run : tenu du poney/cheval jusqu'à sa sortie avec le nouveau cavalier à poney/cheval,
- Changement de casque avant que le cavalier se remettent en selle,
- Le nouveau cycliste reprend le vélo et peut reprendre immédiatement la course.

Art 9.4 – Epreuve Tri-Ride

A – Epreuves

Ces épreuves consistent à exécuter les parcours par équipe de 3 :

- Un cavalier,
- Un coureur,
- Un cycliste.

Les épreuves Poney, Club A et Open ne peuvent pas se courir en Tri Ride.

Les points de règlement spécifique du Ride and Run et du Ride and Bike s'appliquent.

Epreuve TRI- Ride			
EPREUVES	DISTANCE TOTALE EN KM à parcourir en une ou plusieurs boucles	RELAIS TOUS LES	EQUIDES
Club 3	0,75 km	0,25 km	B, C, D, E & F
Club 2	1,5 km	0,25 km	
Club 1	3 km	0,5 km	
Club Elite	4,5 km	0,5km	
Club Elite GP	6 km	1 km	

B – Déroulement

Un ordre de changement à chaque stand est à respecter :

Concurrent	Départ	STAND 1	STAND 2	STAND 3	Etc.
A	Coureur	Cavalier	Cycliste	Coureur	...
B	Cycliste	Coureur	Cavalier	Cycliste
C	Cavalier	Cycliste	Coureur	Cavalier	...

Les règles pour les passages et changements aux stands s'appliquent avec l'obligation de déposer le vélo sur le porte vélo à l'extérieur du stand.

- Le cycliste (concurrent B) après avoir déposé le vélo retrouve à l'entrée du stand son coéquipier à cheval (concurrent C) pour tenir le cheval pendant le changement.
- Le concurrent C peut une fois dans le stand mettre pied à terre et continuer sa course avec le vélo.
- Le coureur (concurrent A) peut se mettre à cheval, restant maintenu par le concurrent B jusqu'à la sortie du stand.
- Le concurrent B reprend sa course à pied.

Le jury doit assurer une surveillance du déroulement du changement de casque à chaque stand.